



## APPEL À LA MOBILISATION

Alors que la mobilisation s'organise pour contester la réforme en cours du Statut d'Artiste, LaFAP, active dans les négociations au sein du groupe WITA (Working In The Arts), s'inquiète des difficultés que pourraient rencontrer les plasticien·nes si la réforme passe en l'état.

Afin de mobiliser le secteur et de faire front commun, nous avons réalisé une synthèse des points de changement importants.

L'objectif de LaFAP n'est pas de bloquer une réforme jugée nécessaire pour que les travailleur·ses des Arts Plastiques puissent bénéficier du Statut d'Artiste, mais bien d'appuyer sur des points essentiels pour en simplifier et faciliter l'accès et faire de cette réforme un droit pour toutes et tous les travailleur·ses des Arts.

### NOS REVENDICATIONS

Faciliter l'accès au statut pour les artistes plasticien·nes et les curateur·rices. Les textes sont beaucoup trop complexes et découragent grand nombre d'artistes à entreprendre les démarches pour l'obtention du statut. C'est anti-démocratique car délibérément inaccessible et la réforme a largement échoué dans la simplification administrative !

Reconnaissance du travail invisible et non-rémunéré ! Les plasticien·nes doivent pouvoir faire reconnaître comme revenus, les soutiens ponctuels relevant des prix, bourses, résidences et subsides ainsi que les activités péri et para artistiques et le travail invisible comme activité principale étant donnée que la majeure partie des leurs activités n'est pas rémunérée.

Pour ce faire, ils doivent pouvoir bénéficier d'un accès simplifié au contrat 1bis, aujourd'hui soumis au Visa d'Artiste et demain obligatoirement validé par la commission du travail des Arts sur preuves de revenus artistiques (serpent qui se mord la queue)

Nous devons être représenté·es au sein de la Commission du Travail des Arts, avec la garantie de conditions de travail convenables, pour :

- 1\_ défendre la complexité de notre secteur
- 2\_ influencer les décisions et la construction d'un cadastre vivant
- 3\_ établissement d'une liste de critères objectifs pour faciliter l'examen des dossiers
- 4\_ garantir l'accès à un droit à toutes et tous les travailleur·ses du secteur.

Car l'admission au statut est suspendue à l'avis subjectif des personnes présentes à la Commission. Sans cela, il subsiste un risque majeur de discrimination et d'injustice.

Continuer de se battre pour garantir l'existence d'une rémunération systématique des plasticien·nes dans le cadre de l'exposition de leur travail car **LA VISIBILITÉ N'EST PAS UN SALAIRE !**

**Pour faire entendre nos voix et valoir nos droits**  
**Rdv VENDREDI 10 JUIN à 10h devant le**  
**Cabinet du Ministre Vandembroucke, 23 rue de la Loi à Bruxelles!**